



Ville de
Mercier

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que le règlement suivant a été adopté :

Règlement n° 2024-1049 intitulé « Règlement pour l'acquisition d'infrastructures sportives (Centre sportif Mercier) décrétant l'acquisition du lot 5 822 200 du cadastre du Québec et un emprunt de 3 486 000 \$ à cette fin ».

Ce règlement entre en vigueur selon la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance à mon bureau, au 2^{ième} étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste à Mercier ou peut en faire la demande par courriel à : direction.greffe@ville.mercier.qc.ca.

Donné à Mercier, ce 3^e jour du mois de juin 2025


Denis Ferland, avocat
Greffier